

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT
26 FEV. 2025
DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0462 055 144**
Nom

(en entier) : **Hedelab**
(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Route de Wallonie, 140 - 7011 Ghlin**

Objet de l'acte : Nomination du commissaire - AG 28/06/2024

L'assemblée générale nomme RSM InterAudit SRL en tant que commissaire de la société, ayant son siège à 1180 Bruxelles, chaussée de Waterloo 1151, qui sera représentée par Mrs Céline Arnaud, réviseur d'entreprises.

Le commissaire effectuera l'audit sur trois exercices sociaux, à savoir l'exercice 2023 jusqu'à l'exercice 2025. Ce mandat prendra fin l'assemblée générale de l'année 2026.

La rémunération du mandat est fixée à 15.500,00 EUR par an pour les comptes annuels. Les honoraires d'audit seront indexés sur une base annuelle et majorés forfaitairement de 5% afin de couvrir les frais ordinaires exposés.

L'assemblée donne mandat à KPMG Tax Legal & Accountancy en vue d'effectuer les formalités auprès du moniteur belge et tout autre organisme

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).